

PÉROLS CARNON
St Sixte II St Jean de Malte
06 51 42 05 55

<http://www.paroisse-de-perols-carnon.fr/>

LA-GRANDE-MOTTE

St Augustin
04 67 56 54 20

PALAVAS-LES-FLOTS
St Pierre - St Etienne
VILLENEUVE-LES-MAGUELONE
04 67 68 00 30

Commémoration de tous les fidèles défunts

Sg 3, 1-6.9 1 Co 15, 51-57 Mt 25, 31-46

ACCUEIL:

Ô prends mon âme, prends-la, Seigneur,
Et que ta flamme brûle en mon cœur.
Que tout mon être vibre pour toi,
Sois seul mon maître, ô divin Roi.

Source de vie, de paix, d'amour.
Vers toi je crie la nuit, le jour.
Guide mon âme, sois mon soutien.
Remplis ma vie, toi mon seul bien.

Voici l'aurore d'un jour nouveau,
Le ciel se dore de feux plus beaux,
Jésus s'apprête, pourquoi gémir,
Levons nos têtes, il va venir.

KYRIE : *Lave-nous, Seigneur, ...*

Kyrie eleison, prends pitié de nous Seigneur (bis).

Donne-nous, Seigneur, ...

Christe eleison, prends pitié de nous Seigneur (bis).

Montre-nous, Seigneur, ...

Kyrie eleison, prends pitié de nous Seigneur (bis).

1^{ère} LECTURE, du livre de la Sagesse.

« Comme une offrande parfaite, il les accueille »

PSAUME 27 **J'en suis sûr, je verrai les bontés du Seigneur sur la terre des vivants.**

*Le Seigneur est ma lumière et mon salut ;
de qui aurais-je crainte ?*

**Le Seigneur est le rempart de ma vie ;
devant qui tremblerais-je ?**

*J'ai demandé une chose au Seigneur,
la seule que je cherche :*

*habiter la maison du Seigneur tous les jours de ma vie,
pour admirer le Seigneur dans sa beauté
et m'attacher à son temple.*

*Écoute, Seigneur, je t'appelle ! Pitié ! Réponds-moi !
Mon cœur m'a redit ta parole :*

« Cherchez ma face. »

**C'est ta face, Seigneur, que je cherche :
ne me cache pas ta face.**

*Mais j'en suis sûr, je verrai les bontés du Seigneur
sur la terre des vivants.*

**« Espère le Seigneur, sois fort et prends courage ;
espère le Seigneur. »**

2^{ème} LECTURE,

de la 1^{ère} lettre saint Paul apôtre aux Corinthiens

« La mort a été engloutie dans la victoire »

ACCLAMATION DE L'ÉVANGILE

Alléluia, bonne nouvelle...

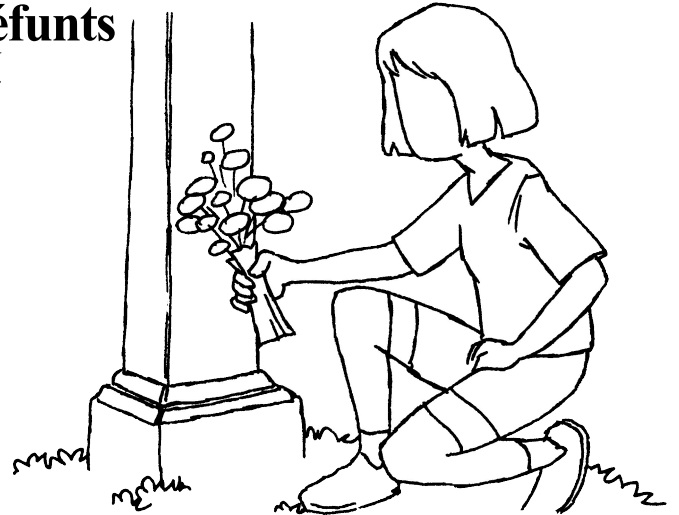
*Moi, je suis la résurrection et la vie, dit le Seigneur.
Celui qui croit en moi ne mourra jamais.*

Alléluia, bonne nouvelle...

ÉVANGILE de Jésus Christ selon saint Matthieu :

« Venez, les bénis de mon Père »

PRIÈRE UNIVERSELLE **Accueille, au creux
de tes mains, la prière de tes enfants**



SAINTE LE SEIGNEUR

Saint, saint, saint, le Seigneur, Dieu de l'univers...

ANAMNÈSE

Gloire à Toi qui étais mort, gloire à Toi, Jésus !
Gloire à Toi qui es Vivant ! Gloire à Toi !
Gloire à Toi Ressuscité, viens revivre en nous
Aujourd'hui et jusqu'au dernier jour! Amen.

AGNUS

Agneau de Dieu, vainqueur de toute mort, ...

Miserere nobis, prends pitié de nous ! (bis)

Agneau de Dieu, sauveur de toute vie, ...

Miserere nobis, prends pitié de nous ! (bis)

Agneau de Dieu, semeur de liberté, ...

Dona nobis pacem, donne-nous la paix ! (bis)

ACTION DE GRÂCE : - Dieu, qui nous
apprends à vivre, aux chemins de la vérité. **(bis)**

Pour lever le jour, fais en nous ce que tu dis !

Pour lever le jour, fais jaillir en nous l'Esprit !

- Dieu, qui as ouvert le livre, où s'écrit notre
dignité. **(bis)**

Pour tenir debout, fais en nous ce que tu dis !

Pour tenir debout, fais jaillir en nous l'Esprit !

- Dieu, qui nous invites à suivre, le soleil du
Ressuscité. **(bis)**

Pour passer la mort, fais en nous ce que tu dis !
Pour passer la mort, fais jaillir en nous l'Esprit !

ENVOI: **Jésus est le chemin
qui nous mène droit vers le Père,
C'est Lui qui est la vérité, il est la vie !**

- Celui qui croit en Moi a la vie éternelle,
Qui Me suit marchera, non pas dans les
ténèbres, mais dans la lumière !

- En gardant ma parole, vous serez mes
disciples, alors vous connaîtrez vraiment la
vérité qui vous rendra libres !

- À nouveau je viendrai, vous prendrai avec
moi, et du lieu où je vais vous savez le
chemin, ayez foi en moi !

Intentions de messe

Souvent, vous constatez qu'il y a des intentions qui sont données lors de la célébration des messes.

D'où viennent ces intentions ?

Chacun de nous peut demander de célébrer le sacrifice de la messe à une intention particulière : pour un défunt, pour des vivants, à une intention particulière, en action de grâce, pour demander quelque chose, pour un malade...

Les offrandes de messe

Lorsqu'un fidèle demande une intention, il est invité à faire une offrande. Cette offrande, à titre indicatif, est fixée à 18 €. Mais chacun peut donner ce qu'il veut, ou ce qu'il peut. Quoiqu'il en soit, lorsqu'un fidèle demande une intention, même s'il n'y a pas d'offrande, le prêtre est tenu de célébrer la messe à cette intention. L'offrande est destinée aux prêtres. Elle contribue à la subsistance du prêtre et vient en complément de son traitement mensuel.

Pourquoi y a-t-il plusieurs intentions ?

Un prêtre ne peut recevoir qu'une seule offrande par messe. C'est pour cela que, s'il y a plusieurs intentions données le dimanche, elles seront réparties dans la semaine. Pour chaque intention demandée, une messe doit être célébrée. Lorsqu'il y en a plus, les intentions -avec l'offrande- sont confiées à un autre prêtre.

Pourquoi demander une messe ?

Tout d'abord, c'est un moyen de prier à une intention particulière. C'est aussi le moyen d'associer à cette intention non seulement la prière de toute l'Eglise, de la communauté chrétienne, mais surtout d'y appliquer les mérites de la Passion et Résurrection de Notre Seigneur : « Tout ce que vous demanderez en mon nom, mon Père vous l'accordera ». C'est donc avant tout un acte de foi.

Ensuite, c'est un acte de charité, puisque, par l'offrande, chacun de nous peut contribuer à la subsistance du prêtre. C'est un moyen de le faire prier et de lui manifester notre confiance, notre reconnaissance.

Comment faire célébrer une messe ?

En faisant la demande dans les accueils paroissiaux, ou à la sacristie à la fin de la messe.

NB : si vous souhaitez que le nom soit cité, merci de déposer un papier sur l'autel.



Confrérie diocésaine de Notre-Dame du Suffrage établie à Montpellier par mandat épiscopal en date du 10 avril 1874

L'Eglise croit que les mérites du Christ, mort et ressuscité pour le salut du monde, peuvent s'appliquer aux défunts, tout particulièrement dans la célébration de la messe. C'est à la célébration de messes ou de neuvaines de messes que sont affectées les cotisations des associés et les offrandes recueillies.

À la mort d'un associé il est célébré une neuvaine de messes à son intention, autant que possible dans sa paroisse.

Le diocèse fait célébrer chaque trimestre une neuvaine de messes pour les adhérents qui, pour une raison ou pour une autre, n'auraient pas acquitté leur cotisation ou dont le décès n'aurait pas été signalé.

La Confrérie a un directeur diocésain nommé par Monseigneur l'archevêque. Il est chargé de centraliser chaque année les cotisations des sections paroissiales, de recevoir les listes des associés et d'assurer l'acquit des messes qui n'ont pu être dites dans les paroisses.

Monsieur le Curé doit :

Promouvoir, par ses encouragements et ses instructions, la vitalité de la Confrérie en invitant les fidèles à prier pour les défunts et à faire célébrer des messes à leur intention.

Célébrer les neuvaines. S'il assure la neuvaine, la direction de l'œuvre, après avoir été avertie, lui envoie le montant.

La Confrérie est divisée en sections, ayant chacune à sa tête un zéléteur ou une zélatrice. Les zéléteurs ou zélatrices sont nommés par M. le curé et remplissent leurs fonctions sous sa direction.

Chaque année, en novembre, ils recueillent les cotisations des Associés et versent le montant complet de leur collecte au secrétariat de l'évêché.

En cours d'année, lors de l'inscription d'un nouvel Associé, ils avertissent la direction de l'œuvre de cette inscription pour que, en cas de décès, il soit possible d'accorder à cet Associé défunt les avantages de la Confrérie.

Au décès d'un Associé, sans tarder, ils avertissent M. le Curé ainsi que le directeur diocésain.

On est admis comme Associé dans la Confrérie en se faisant inscrire sur la liste d'un zéléteur, en s'engageant à verser la cotisation annuelle et à prier pour les défunts.

Le montant de la cotisation annuelle indiqué sur les feuillets spéciaux est à verser tous les ans en novembre entre les mains des zéléteurs. Pour les personnes inscrites après 40 ans un droit d'inscription est à verser une fois seulement et proportionné à l'âge.

Zéléteurs des différents clochers

Villeneuve : Aline et Robert Ramadier 06 12 06 81 30

Palavas : Viviane Jourdan 06 80 20 93 98

Pérols-Carnon : Michel Médina 04 67 50 06 17

La Grande-Motte : Ghyslaine Jurquet 06 80 60 65 97

Adresser toutes les correspondances à
Maison Diocésaine Villa Maguelone
31^{er} avenue St Lazare
CS 82137 34060 Montpellier Cedex 2